

**SUPPLÉMENT DE DIPLÔME (\*)**

Espagne

**DÉSIGNATION DU DIPLÔME** (langue d'origine: ES)  
TÉCNICO SUPERIOR DE PREVENCIÓN DE RIESGOS PROFESIONALES

**TRADUCTION DE LA DÉSIGNATION DU DIPLÔME** (français)  
TECHNICIEN SUPÉRIEUR DE PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

**DESCRIPTION DU PROFIL PROFESSIONNEL**Compétence générale

Participer à la prévention, la protection collective et la protection personnelle par l'établissement ou l'adaptation de mesures de contrôle et de correction afin d'éviter ou de réduire les risques à des niveaux acceptables, afin d'obtenir l'amélioration de la sécurité et de la santé dans le milieu professionnel, dans le respect des normes établies.

Unités de compétence

1. Gérer la prévention des risques dans le processus de production de biens et de services
2. Évaluer et contrôler les risques découlant des conditions de sécurité
3. Évaluer et contrôler les risques découlant de l'atmosphère de travail
4. Évaluer et contrôler les risques découlant de l'organisation et de la charge de travail
5. Agir dans des situations d'urgence

**EMPLOIS POUVANT ÊTRE OCCUPÉS PAR LE TITULAIRE DE CE DIPLÔME**Occupations ou postes de travail

Responsable de prévention des risques. Coordinateur de prévention. Technicien de prévention. Technicien responsable de la sécurité et l'hygiène.

**(\*) Note explicative**

Ce document est conçu comme un complément d'information du diplôme en question; il n'a cependant aucune validité juridique en soi. La structure de cette description a été établie en application des Décisions du Conseil 93/C 49/01 du 3 décembre 1992 sur la transparence des qualifications professionnelles, et 96/C 224/04 du 15 juillet 1996 sur la transparence des certificats de formation professionnelle de la Recommandation du Parlement européen et du Conseil du 10 juillet 2001 relative à la mobilité dans la communauté des étudiants, des personnes en formation, des volontaires, des enseignants et des formateurs (09/08/01).

L'autorité qui délivre ce supplément de diplôme peut laisser en blanc toute case de celui -ci qu'elle estime non pertinente.

<b>Nom et nature de l'entité émettrice du diplôme</b> MINISTERIO DE EDUCACIÓN, CULTURA Y DEPORTE (Ministère de l'Éducation, la Culture et les Sports) (Administration Générale de l'État)	<b>Identification de l'administration nationale ou régionale compétente pour accréditer ou reconnaître le diplôme</b> (Ministère de l'Éducation, la Culture et les Sports) (Administration Générale de l'État) Organe compétent de la Communauté Autonome (Administration Régionale)
<b>Niveau du diplôme au pays émetteur</b> Formación Profesional de Grado Superior (CNED 51 H – Degré Supérieur de Formation Professionnelle Spécifique et équivalents, Arts Plastiques et Dessin et Sportives)	<b>Échelle de qualification/système d'évaluation pour obtenir le diplôme</b> Norme de base du Ministère de l'Éducation, la Culture et les Sports du 21 juillet 1994. Modules professionnels : qualification sur 10 (5 reçu) - Formation aux Centres de Travail : passable/insuffisant - Système d'évaluation continue
<b>Accès au niveau supérieur d'éducation ou de formation</b> - Technicien Supérieur Industriel (toutes les sections) - Technicien Supérieur de Mines (toutes les sections) - Technicien Supérieur de Travaux Publics (toutes les sections)	<b>Conventions internationales</b>
<b>Base légale :</b> Loi Organique Générale du Système de l'Éducation 1/1990 du 3 octobre, Loi Organique 5/2002 du 19 juin sur les Qualifications et la Formation Professionnelle, Décret Royal 676/1993 du 7 mai, Décret Royal 777/1998 du 30 avril DÉCRET ROYAL n° 1161/2001 du 26 octobre (Journal Officiel de l'État BOE 21/11/01)	

VOIES D'ACCÈS AU DIPLÔME OFFICIELLEMENT RECONNUES

<b>Type de formation professionnelle suivie</b>	<b>Pourcentage du programme formatif total (%)</b>	<b>Durée</b> <i>Heures/semaines/ mois/années</i>
* Dans un Lycée d'Enseignement Secondaire (IES) ou des établissements de formation agréés, comprenant des modules de formation à caractère théorique-pratique et la Formation aux Centres de travail - Situations d'urgence - Formation dans un Centre de Travail - Formation et Orientation du Travail - Gestion de la prévention - Prévention des risques découlant de l'organisation et de la charge de travail - Relations dans le milieu du travail - Risques découlant des conditions de sécurité - Risques physiques environnementaux - Risques chimiques et biologiques environnementaux	<i>Durée totale de la formation jusqu'à l'obtention du diplôme</i>	2000 heures
<b>Conditions d'accès requises</b> Posséder le Diplômé de Baccalauréat ou un diplôme équivalent aux effets de l'accès à l'enseignement. Posséder le Certificat de l'examen d'accès.  <b>Information supplémentaire</b> _____ <a href="http://www.educacion.es">http://www.educacion.es</a>		